



**Communiqué de presse du 12 février 2018**

## **Déprescription : le patient doit être acteur de ses traitements, l'infirmière peut l'aider**

S'il ne faut jamais arrêter un médicament sans l'avis d'un médecin, chaque médicament prescrit doit être régulièrement réévalué : est-il toujours utile ? Quels sont ses inconvénients ? Faut-il continuer à le prendre, changer de médicament, réduire les doses ?

En particulier, les personnes âgées ont souvent une ordonnance impressionnante, alors que prendre 10 médicaments ou plus par jour est associé à deux fois plus de risque de faire une chute chez les personnes de plus de 60 ans.

Avec le temps, et en vieillissant, certains médicaments peuvent devenir inutiles, voire même nuisibles, à cause d'effets secondaires, d'interactions médicamenteuses et d'hospitalisations. **La déprescription signifie réduire ou arrêter les médicaments qui n'ont plus d'effets bénéfiques ou qui peuvent être nuisibles.** Avec l'encadrement d'un médecin, le but de la déprescription est de maintenir ou améliorer la qualité de vie.

Plutôt que de laisser votre médecin prescrire mécaniquement la même ordonnance tous les 6 mois, il convient de **prendre le temps d'examiner le bénéfice/risque d'un traitement.** Les médicaments qui peuvent être nuisibles et pour lesquels la déprescription devrait être considérée, particulièrement chez les personnes âgées de plus de 65 ans, concernent par exemple les somnifères, les médicaments contre l'anxiété (type Xanax®) ou contre le reflux acide (inhibiteurs de la pompe à protons, les anti-inflammatoires, ...

Pour Thierry Amouroux, le porte-parole du Syndicat National des Professionnels Infirmiers (SNPI CFE-CGC), **"dans le cadre de son Code de Déontologie, l'infirmière a un rôle de médiateur entre le médecin et le patient âgé polymédiqué, avec son rôle autonome, en tant que praticienne, elle a une responsabilité dans le cadre d'une prescription médicale".**

L'article R 4312-42 du Code de la Santé Publique stipule que *"Si l'infirmier a un doute sur la prescription, il la vérifie auprès de son auteur ou, en cas d'impossibilité, auprès d'un autre membre de la profession concernée. En cas d'impossibilité de vérification et de risques manifestes et imminents pour la santé du patient, il adopte, en vertu de ses compétences propres, l'attitude qui permet de préserver au mieux la santé du patient, et ne fait prendre à ce dernier aucun risque injustifié."*

Dans une publication d'octobre 2015, l'**Institut de recherche et documentation en économie de la santé (IRDES)** a montré que les patients âgés polymédiqués (prenant 10 médicaments et plus par jour) résident davantage dans le nord de la France (Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Ardennes) et dans quelques départements du Centre (Cantal, Corrèze, Creuse, Cher) plutôt qu'à Paris. **"Cette disparité territoriale montre que le niveau d'implication du patient joue un rôle en la matière, or en tant qu'éducatrice de santé l'infirmière doit éclairer l'ensemble des patients sur l'importance de prendre en main leur traitement"** estime Thierry Amouroux.

**La conciliation des traitements médicamenteux** (ou conciliation médicamenteuse) est une démarche qui permet de prévenir et d'intercepter les erreurs médicamenteuses. Elle repose sur la transmission et le partage d'informations complètes et exactes entre les membres de l'équipe de soins et le patient tout au long de son parcours. En mars 2015, le **Collège de la HAS** (Haute Autorité de Santé) l'a définie comme « *un processus formalisé qui prend en compte, lors d'une nouvelle prescription, tous les médicaments pris et à prendre par le patient. Elle associe le patient et repose sur le partage d'informations comme sur une coordination pluriprofessionnelle. Elle prévient ou corrige les erreurs médicamenteuses. Elle favorise la transmission d'informations complètes et exactes sur les médicaments du patient, entre professionnels de santé aux points de transition que sont l'admission, la sortie et les transferts* ».

**La conciliation médicamenteuse** contribue à une meilleure information du patient et de son entourage, ainsi qu'au bon usage du médicament. C'est aussi un enjeu de santé publique : en France, les problèmes liés à la thérapeutique médicamenteuse sont à l'origine de 21,7 % des hospitalisations des personnes âgées ; ils constituent aussi le premier motif des réhospitalisations. [https://www.cairn.info/revue-gerontologie-et-societe1-2002-4-page-93.htm#anchor\\_abstract](https://www.cairn.info/revue-gerontologie-et-societe1-2002-4-page-93.htm#anchor_abstract)

**Une expérience a été menée au Canada par les chercheurs du réseau canadien pour la déprescription.** Ils ont édité une brochure d'information envoyée directement aux personnes qui prenaient depuis un certain temps des **benzodiazépines** (tels que Xanax, Lexomil, Témesta, Séresta, Stilnox, Imovane). Ces médicaments perdent en efficacité au cours du temps et provoquent des effets indésirables importants (fatigue, chutes, troubles de la mémoire, etc.). C'est pourquoi leur usage chronique est particulièrement déconseillé aux personnes de plus de 65 ans.

Leur document explique en langage très simple les risques associés à cette prise. Il propose un plan de sevrage, c'est-à-dire un guide pour décroître les doses et finalement arrêter, car les benzodiazépines doivent généralement être stoppées progressivement. La brochure invite bien sûr le lecteur à consulter un médecin avant de cesser tout médicament. **La majorité des personnes contactées ont initié une discussion à ce propos avec un professionnel de santé et plus de la moitié de celles qui ont décidé d'arrêter y sont parvenues. Un très bon résultat pour des médicaments réputés difficiles à arrêter !** Pour ceux qui souhaitent s'informer à propos de ces médicaments, qui s'inquiètent pour eux ou pour un proche et qui voudraient engager la discussion avec leur médecin, la brochure est disponible sur <http://www.criugm.qc.ca/fichier/pdf/benzodiazepinesFRA.pdf>

Plus de détails sur : <https://www.deprescribingnetwork.ca/informations-essentielles>